

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation :</b> 08/12/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.  Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LÉBOUC, Mme Madeleine BARBELETTE, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT,
<b>Date d'affichage :</b> 08/12/2023	
<b>Nbre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 14	
<b>Présents :</b> 8	
<b>Votants :</b> 13	

**Absents excusés :**

M. Patrick DEMARQUET

Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN

M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LÉBOUC

M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

M. Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

**N°124/2023**

**Validation du bilan 2023 de l'accueil de loisirs et du projet de budget 2024**

Mme Pendrigh Colette, 1ère adjointe, présente le bilan 2023 de l'accueil de loisirs et le budget 2024 validé en comité de pilotage du 28 novembre 2023.

Pour le bilan 2023, elle indique que le nombre de journée enfants ont augmenté. Il a progressé de 50% environ.

Les raisons sont :

- Le retour de la directrice, Mme ALLAIN
- Les locaux mis à disposition sont très confortables
- La motivation des animateurs
- Les activités proposées.

La répartition par commune a évolué en fonction des naissances dans chaque commune.

Les enfants de - de 6 ans représentent plus de 65% des effectifs

La répartition entre commune est la suivante

Laignelet 57 %

Landéan 18 %

Le Loroux 18 %

Autres 7 %

Concernant le budget 2024, il est proposé une évolution budgétaire pour tenir compte des effectifs prévisionnels en augmentation.

Afin d'être attractif, il est établi une augmentation des charges salariales.

Globalement le coût du service est estimé à 119546.02€ TTC pour les trois communes (Laignelet, Le Loroux, Landéan).

Le coût d'une journée enfant est de 56.58€ TTC avec un reste à charge des communes de 19.23€ TTC par journée enfant.

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20231214-D\_124\_2023-DE

Le montant facturé aux familles sera en fonction du quotient familial pour les enfants des trois communes. Le prix est à l'heure et comprend le prix du repas.  
Les enfants hors des trois communes paieront un prix fixe familial. Ces familles devront demander un soutien financier auprès de leur commune. La commune de Laignelet participe pour l'année 2024 à hauteur de 25605.20 € estimée correspondant à une prise en charge de 63%.  
Au vu des évolutions des effectifs, une priorité sera accordée aux enfants des 3 communes.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** les bilans financier et d'activités de l'année 2023 de l'accueil de loisirs et du projet de budget 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à régler cette affaire

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le



Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20231214-D\_124\_2023-DE